

## ASSEMBLÉE DU 2014-07-21

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**VILLE DE MANIWAKI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 21 juillet 2014, à 20 heures, à la salle du conseil.

### VÉRIFICATION DU QUORUM

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION sur la demande de dérogation mineure au 157 rue Éthier.**

Aucune personne n'était présente à cette assemblée publique de consultation.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### MOMENT DE RECUEILLEMENT

### LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Mesdames les conseillères; Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers; Jacques Cadieux, Michel Lyrette et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, sont également présents, M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier et le directeur général Daniel Mayrand.

Est absente: Francine Fortin, conseillère

**RÉSOLUTION NO 2014-07-144** Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2014-07-145** Adoption du procès-verbal du 7 juillet 2014.

Il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par le conseiller Michel Lyrette et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 7 juillet 2014, tel que rédigé.

ADOPTÉE

## ASSEMBLÉE DU 2014-07-21

**RÉSOLUTION NO 2014-07-146** Pour payer les comptes payables du mois de juin 2014.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités financières pour le mois de juin 2014 s'élève à 266 916.22 \$;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur 1 D 0130 a une retenue de 7 644,16 \$;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur 1 X 0003 est au crédit de 302.37 \$;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Michel Lyrette et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 259 574.43 \$;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2014-07-147** Pour accorder une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 157 rue Éthier, lot 2 984 317.

CONSIDÉRANT QUE le service de l'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure pour le déplacement d'un garage existant à une distance ne respectant la marge avant;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à rendre réputé conforme le point suivant :

- Rendre réputée conforme la localisation d'un garage isolé du bâtiment principal à 4,8 mètres de la ligne avant au lieu de 6 mètres tel de l'exige la grille des usages et normes de la zone H-43 du Règlement de zonage # 881 de la Ville de Maniwaki;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du CCU;

## ASSEMBLÉE DU 2014-07-21

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'accorder la demande de dérogation mineure ci-haut mentionnée.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2014-07-148** Installation d'un pavillon dans le parc Carignan.

CONSIDÉRANT QUE le club Optimiste de Maniwaki demande d'installer un pavillon sur pieux, dans le parc Carignan;

CONSIDÉRANT QU' il y a un emplacement disponible pour un pavillon au parc Carignan;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est en faveur d'ajouter cet attrait au parc Carignan;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

la Ville de Maniwaki autorise le club Optimiste à installer un pavillon sur pieux, au parc Carignan.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2014-07-149** Étude sur les regroupements ou mise en commun de services par le ministère de la Sécurité publique.

CONSIDÉRANT la présentation des conseillers du ministère de la Sécurité publique (MSP) lors du comité plénier tenu le 13 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers présents ont informé la MRC et les municipalités locales de leur disponibilité à effectuer une étude sur les regroupements ou mise en commun de services dans le but d'optimiser la sécurité incendie entre les municipalités participantes, en fonction de divers critères à être déterminés;

## ASSEMBLÉE DU 2014-07-21

CONSIDÉRANT QUE cette étude serait réalisée gratuitement et sans obligation d'engagement des propositions qui en découleraient;

CONSIDÉRANT QUE cette étude serait réalisée en collaboration avec les municipalités participantes, en prenant en considération la réalité actuelle de chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT QU' un minimum de deux municipalités participantes est requis pour que puisse débiter cette étude;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui souhaitent participer à cette étude devront s'engager à fournir toutes les informations demandées par le MSP;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Michel Lyrette et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

la Ville de Maniwaki participe aux travaux visant la mise en commun des services de sécurité incendie.

QUE

la Ville de Maniwaki s'engage à fournir au comité mis en place à cette fin, toutes les informations nécessaires à ces travaux.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2014-07-150** Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 20h15.

ADOPTÉE

---

Robert Coulombe, maire

---

M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier